



L'éducation des adultes pour une société résiliente

Déclaration et recommandations de l'ICÉA en lien
avec la crise de la COVID-19

Décembre 2020

www.icea.qc.ca

Depuis 1946, une action essentielle en éducation des adultes!

RECHERCHE ET RÉDACTION

Équipe de l'ICÉA

© La reproduction de ce document, en tout ou en partie, est encouragée à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN : **978-2-89108-102-3** (version numérique)

**icea** Institut de coopération
pour l'éducation des adultes

5000, rue d'Iberville, bureau 304

Montréal (Québec)

Canada H2H 2S6

www.icea.qc.ca | 514 948-2044

Déclaration de l'ICÉA concernant la contribution de l'éducation des adultes dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19

L'éducation des adultes pour une société résiliente

Préambule

La crise sanitaire bouleverse la société. En éducation des adultes, l'impact est double. D'une part, les lieux d'éducation sont contraints d'ajuster leurs activités, conformément aux consignes de la santé publique et dans un souci de prudence sanitaire. Ce changement entraîne principalement le basculement à distance des activités données en présentiel ou leur suspension. D'autre part, les connaissances et les compétences des adultes sont fortement sollicitées, dans plusieurs sphères de leur vie : compétences numériques, compétences parentales, capacité d'accompagner le parcours scolaire des enfants, littératie financière ou médiatique, transformation des exigences du travail, etc.

Dans l'ensemble, on observe que les capacités des adultes jouent un rôle central dans l'atténuation des effets de la crise sanitaire. Or, depuis le début de la pandémie de la Covid-19, le gouvernement n'a pas accordé de l'attention à l'éducation des adultes et a laissé les adultes à eux-mêmes, en concentrant ses décisions en éducation à la formation scolaire des jeunes.

Dans un contexte de crise sanitaire qui se prolonge, l'ICÉA interpelle le gouvernement du Québec pour qu'il mette en œuvre, dans les plus brefs délais, des mesures d'urgence afin de soutenir l'éducation des adultes et de répondre aux besoins d'apprentissage des adultes, en particulier, ceux des personnes vivant des situations d'inégalités éducatives, sociales et économiques.

Recommandations

- Financer les dépenses non récurrentes occasionnées par le respect des consignes de la santé publique et la prudence sanitaire.
- Adapter les critères des ententes et des formules de financement pour tenir compte de l'impact de la situation exceptionnelle de la crise sanitaire.
- Mettre en place un plan d'urgence soutenant le passage au numérique des organisations et le développement des compétences numériques.
- Intégrer l'éducation des adultes à toutes les décisions prises par le gouvernement en éducation dans le cadre de la crise sanitaire.
- Prendre des mesures immédiates pour renforcer la capacité d'offrir à distance l'enseignement et la formation.
- Assurer l'accès aux services éducatifs et de formation, en particulier, à l'intention des personnes vivant des situations d'inégalités éducatives, sociales et économiques.

À ce jour, le personnel de l'éducation des adultes de tous les réseaux, public et communautaire, ainsi que les adultes eux-mêmes ont soutenu à bout de bras la réponse de l'éducation des adultes à la crise sanitaire. Alors qu'une deuxième vague d'infection a lieu, il importe que dans les prochaines semaines, le gouvernement porte attention à l'éducation des adultes et qu'il renforce la capacité de répondre aux besoins de connaissances et de compétences des adultes.

Recommandations détaillées

Ajuster le financement pour tenir compte de l'impact budgétaire de la crise sanitaire

La crise sanitaire impose des dépenses exceptionnelles aux organisations. Ces dépenses peuvent précariser la situation budgétaire de celles-ci et mettre en péril leur capacité de satisfaire des besoins urgents d'apprentissage chez des personnes dont certaines sont en situation de marginalisation ou de précarité. Il convient donc de tenir compte de cette situation et d'adopter des mesures de financement des charges non récurrentes résultant de la Covid-19.

RECOMMANDATION 1

Financer les dépenses non récurrentes occasionnées par le respect des consignes de la santé publique et la prudence sanitaire

Dans ce cadre :

1.1 - Créer un fonds d'urgence pour soutenir les organismes communautaires et populaires qui accompagnent et outillent la population et les milieux scolaires à faire face aux défis liés à la pandémie, et, tout particulièrement, les populations en situation de vulnérabilité.

1.2 – Financer rétroactivement les dépenses non récurrentes déjà engagées depuis le début de la crise sanitaire en réponse aux contraintes exigées par la santé publique.

RECOMMANDATION 2

Adapter les critères des ententes et des formules de financement pour tenir compte de l'impact de la situation exceptionnelle de la crise sanitaire

Dans ce cadre :

2.1 - Assouplir les modalités des ententes de financement conclues avec les organisations qui œuvrent hors du secteur scolaire formel afin de tenir compte des incidences négatives de la Covid-19, comme la fluctuation de la fréquentation et des inscriptions.

2.2 - Adapter les formules de financement des établissements du secteur scolaire formel de manière que les incidences de la COVID-19 (fréquentation, inscriptions, dépenses additionnelles, etc.) n'affectent pas à la baisse le financement de leurs activités à court, moyen et long terme.

2.3 – Accroître et élargir l'offre de services spécialisés destinée aux élèves en difficulté de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

Aider les organisations à passer au mode numérique et développer les compétences numériques

L'obligation d'offrir à distance les activités a mis en évidence l'inégalité des capacités des institutions scolaires, des organisations communautaires, du personnel et des personnes apprenantes. En conséquence, le passage au numérique des organisations et le développement des compétences numériques sont des conditions essentielles pour atténuer l'impact de la crise sanitaire et permettre la continuité des services.

RECOMMANDATION 3

Mettre en place un plan d'urgence soutenant le passage au numérique des organisations et le développement des compétences numériques

Dans ce cadre :

3.1 - Financer la fourniture d'un accès gratuit à des services Internet haute vitesse dans toutes les régions du Québec et, dans le contexte de la crise sanitaire, accorder à ce service le statut de « service public essentiel ».

3.2 - Financer l'achat des équipements informatiques et des ressources numériques nécessaires à la poursuite de l'enseignement et de l'apprentissage à distance, dans toutes les organisations (scolaires formelles, communautaires, populaires et autres).

3.3 – Faire en sorte que les règles concernant l'achat de l'équipement informatique et des ressources numériques favorisent l'accès à une grande diversité de fournisseurs.

3.4 - Mettre sur pied un système de prêt d'équipement informatique pour tous les adultes, notamment les personnes en situation économique précaire qui sont en formation.

3.5 - Soutenir et financer le développement de l'expertise numérique du personnel responsable de la poursuite de l'enseignement et l'apprentissage à distance dans les organisations de tous les secteurs (scolaires formelles, communautaires, populaires et autres), notamment par la formation professionnelle défrayée par l'employeur.

3.6 - Financer le développement et la diffusion de ressources d'apprentissage à distance par des organisations spécialisées du Québec, notamment à l'intention des populations susceptibles de vivre des situations d'exclusion (Autochtones, personnes en situation de handicap, personnes immigrantes, personnes sans diplôme, familles monoparentales, etc.).

3.7 - Financer le développement des compétences numériques de tous les adultes.

Contre les impacts de la COVID-19

La Covid-19 a mis en évidence l'importance des connaissances et des compétences des adultes sur lesquelles repose le succès des stratégies gouvernementales de gestion de la crise sanitaire. Dans les diverses sphères de leur vie quotidienne, les adultes ont été confrontés à des exigences multiples et constantes qui exercent une pression sur leur capacité à faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Pourtant, depuis le début de la pandémie, l'éducation des adultes a peu ou pas fait partie des actions gouvernementales. Des mesures immédiates doivent être prises pour répondre aux besoins d'apprentissage suscités par la crise sanitaire.

RECOMMANDATION 4

Intégrer l'éducation des adultes à toutes les décisions prises par le gouvernement en éducation dans le cadre de la crise sanitaire.

RECOMMANDATION 5

Prendre des mesures immédiates pour renforcer la capacité d'offrir à distance l'enseignement et la formation.

Dans ce cadre :

- 5.1 - Tenir compte des besoins (financiers, matériels et humains) de tous les lieux de formation.
- 5.2 - Favoriser le partage de ressources et d'expertise entre les différents milieux d'apprentissage et les différents ordres d'enseignement présents dans toutes les régions et sur tout le territoire du Québec.
- 5.3 - Embaucher du personnel pour accompagner les apprentissages à distance des adultes dans le but de développer leur capacité d'apprendre à distance et de les soutenir en fonction de leurs besoins tout au long de leur parcours.

RECOMMANDATION 6

Assurer l'accès aux services éducatifs et de formation, en particulier, à l'intention des personnes vivant des situations d'inégalités éducatives, sociales et économiques.

Dans ce cadre :

- 6.1 - Mettre en place des mesures d'articulation entre les études, la famille et le travail adaptées aux circonstances uniques créées par la crise sanitaire chez les familles, en particulier, chez les familles monoparentales.
- 6.2 – Mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins des populations qui vivaient des situations d'inégalités éducatives, sociales et économiques avant la crise et dont les inégalités sont aujourd'hui exacerbées par la crise.